



JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT

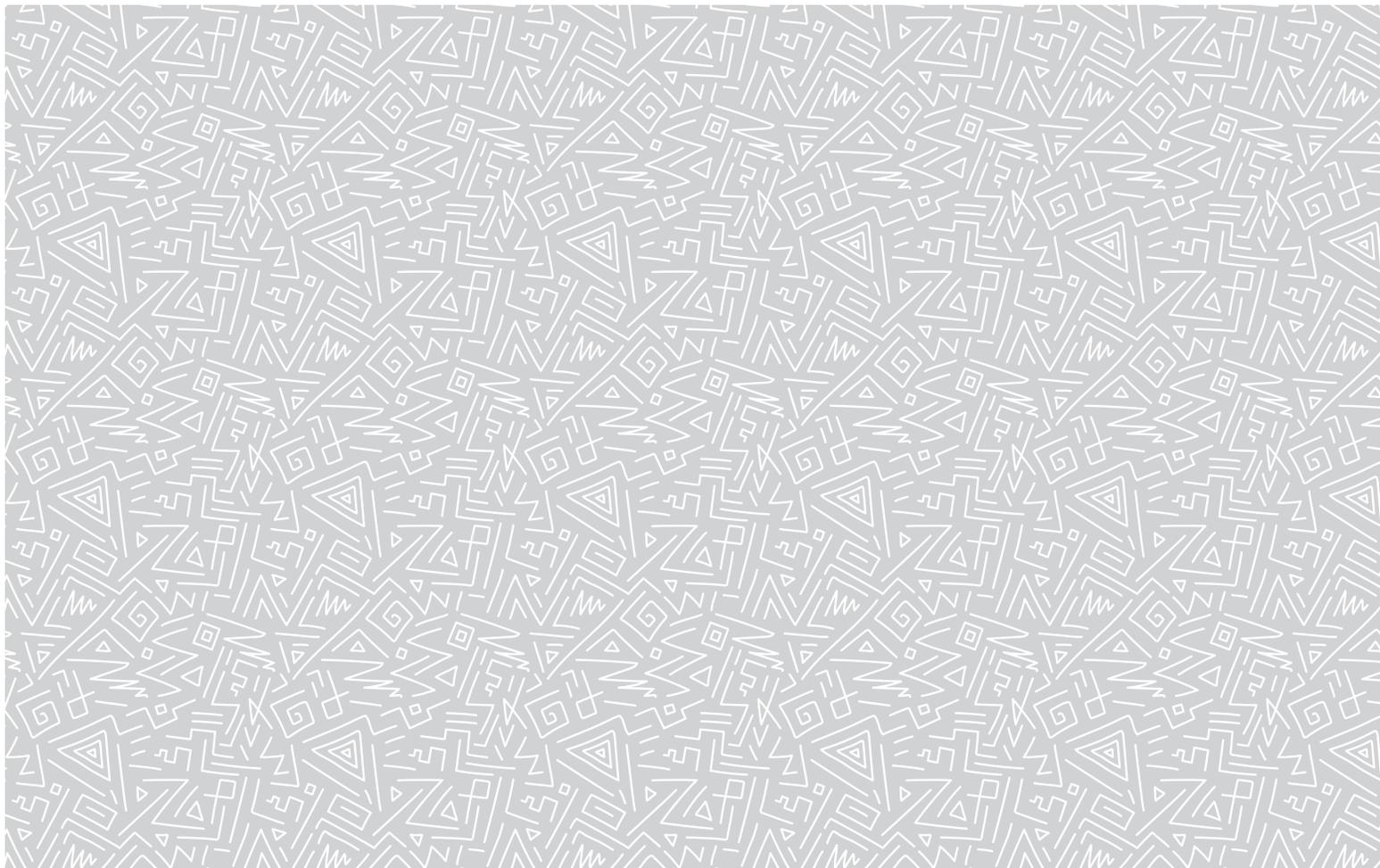
Guide d'activités de l'enfant



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada



**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS,
À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:
The National Child Day—Children's Rights Activity Guide

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télééc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : hc.publications-publications.sc@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018

Date de publication : avril 2019

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

IMPRIMÉ Cat. : HP15-46/2018
ISBN : 978-0-660-28300-5

PDF Cat. : HP15-46/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-28299-2

Pub. : 180402

TABLE DES MATIÈRES

Journée nationale de l'enfant – Célébration des droits de l'enfant.....	4
Grandes étapes de l'évolution des droits de l'enfant	5
Activités d'apprentissage.....	6
Activité : Le visiteur curieux	6
Activité : Droits et désirs de l'enfant	7
Activité : Qu'en pensez-vous?.....	8
Pour bien comprendre les droits.....	9
Activité : La toile des droits	9
Activité : Un monde de droits!.....	10
Activité : La radio des droits.....	10
Activité : Rapport aux Nations Unies	10
Avec les droits viennent des responsabilités.....	11
Activité : Travailler ensemble.....	11
Activité : Une histoire traditionnelle	11
Activité : Deux mains valent mieux qu'une.....	12
Scénario	14
L'expression des droits	15
Activité : Un cadeau spécial	16
Activité : Exposition sur les droits.....	17
Célébrez vos droits!.....	18
Génération 1-2-3 PARTEZ.....	19
La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.....	22

CÉLÉBRATION DES DROITS DE L'ENFANT

La Journée nationale de l'enfant est célébrée le 20 novembre de chaque année. Célébrer la Journée nationale de l'enfant, c'est célébrer les enfants en tant que participants actifs dans leurs propres vies et dans leurs communautés, en tant que citoyens actifs qui peuvent et devraient contribuer de manière significative à la prise de décision.

Tout enfant âgé de moins de 18 ans a des droits. Ce sont ces droits qui permettent à chacun de vous de vivre pleinement et de réaliser son plein potentiel. Tous les enfants du monde ont les mêmes droits que vous.

Droit : Ce qui permet aux enfants de vivre pleinement et de réaliser leur plein potentiel.

Besoin : Ce qu'il est absolument indispensable pour les enfants d'avoir ou de faire pour être heureux et en santé.

Désir : Ce qu'on aimerait bien avoir, mais qui n'est pas nécessaire pour vivre pleinement.

Célébrez la Journée nationale de l'enfant avec les enfants et les jeunes de votre vie en vous inspirant des activités et des idées du présent Guide. Les activités d'apprentissage se veulent amusantes, pratiques et faciles à utiliser, notamment pour les enseignants, les parents, les chefs de groupes de jeunes et les conseillers de camp. Ce guide d'activités n'est pas un document complet sur la Convention. Cependant, il donne des idées sur des manières de célébrer et d'en apprendre à propos des droits des enfants. Les enfants sont aussi encouragés à sensibiliser leurs collectivités locale, nationale et mondiale aux droits de l'enfant, pour qu'elles s'emploient activement à les défendre. Finalement, les jeunes Canadiens peuvent faciliter leur propre apprentissage et leurs activités de sensibilisation à l'aide de la section, intitulée *Génération GO: Activités pour les jeunes sur les droits de l'enfant*. Dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens, les programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année reconnaissent l'importance de l'éducation sur les droits de l'enfant. Le présent Guide répond aux attentes scolaires décrites ci-dessous.

En accomplissant les activités du présent Guide, les participants atteindront les objectifs suivants :

- Ils montreront leur compréhension des concepts d'égalité, de dignité humaine et de justice;
- Ils feront la distinction entre les besoins et les désirs;
- Ils reconnaîtront les droits et les responsabilités des enfants, au Canada et à l'étranger;
- Ils comprendront l'importance et l'interdépendance des droits universels des enfants;
- Ils exploreront et comprendront la Convention;
- Ils travailleront coopérativement en groupe;
- Ils tiendront compte des droits et des opinions des autres, et les respecteront.

L'apprentissage sur les droits des enfants peut soulever des questions délicates et controversées qui nécessitent des discussions plus approfondies. Pour accéder à d'autres ressources et idée concernant les droits des enfants, veuillez consulter le site Web de la Journée nationale de l'enfant à l'adresse www.journeeenfant.gc.ca.

L'adoption de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* en 1989 a été une étape importante, mais elle ne s'est pas produite spontanément. Explorez les principaux développements qu'ont connus récemment les droits de l'enfant, en prenant connaissance des grandes étapes présentées à la prochaine page. Ensuite, expérimentez avec les activités du Guide et célébrez cet anniversaire de la « juste » manière!



Grandes étapes de l'évolution des droits de l'enfant

<p>1924</p> <p>L'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte la <i>Convention de Genève des droits de l'enfant</i>.</p>	<p>1959</p> <p>L'ONU proclame la Déclaration des droits de l'enfant.</p>	<p>1979</p> <p>Année internationale de l'enfant.</p>	<p>1989</p> <p>L'ONU adopte la <i>Convention relative aux droits de l'enfant</i>.</p>
<p>1990</p> <p>L'ONU tient le Sommet mondial pour les enfants.</p>	<p>1991</p> <p>Le Canada ratifie la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</i>.</p>	<p>1993</p> <p>Le Canada désigne le 20 novembre Journée nationale de l'enfant.</p>	<p>2002</p> <p>La Session extraordinaire de l'Assemblée de l'ONU sur les enfants engendre la rédaction du document <i>Bâtir un monde digne</i> des enfants.</p>
<p>2004</p> <p>Publication de <i>Bâtir un monde digne des enfants</i>.</p>	<p>2007</p> <p>Réunion de haut niveau pour rappeler les résultats de la Session extraordinaire de l'Assemblée de l'ONU sur les enfants et en assurer le suivi.</p>	<p>2009</p> <p>20^e anniversaire de l'adoption de la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</i>.</p>	<p>2019</p> <p>30^e anniversaire de l'adoption de la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</i>.</p>

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est fondée sur quatre principes fondamentaux.

<p>PRINCIPE 1</p> <p>La non-discrimination</p> <p>Tous les enfants ont des droits, qui doivent être respectés sans discrimination.</p>	<p>PRINCIPE 2</p> <p>La priorité donnée à l'intérêt de l'enfant</p> <p>Lorsque des décisions sont prises et qu'elles ont des conséquences sur la vie d'un enfant, il est très important de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.</p>
<p>PRINCIPE 3</p> <p>Le droit de survivre, d'être protégé et de se développer</p> <p>Les gouvernements doivent protéger les enfants contre ce qui peut leur faire du mal et les aider à grandir et à se développer le mieux possible.</p>	<p>PRINCIPE 4</p> <p>Le droit d'être un participant à part entière</p> <p>Les enfants ont le droit de donner leur opinion concernant les sujets qui les concernent. Leurs points de vue doivent toujours être pris au sérieux et, plus les enfants sont âgés, plus ils doivent avoir du poids.</p> <p>Vous avez le droit d'exprimer votre opinion et le droit que les autres vous écoutent.</p>

DES DROITS POUR TOUS

Afin de célébrer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, il importe de comprendre en quoi consistent les droits de l'enfant et le rôle de la Convention. Utilisez les activités de la présente section pour explorer ces droits et comprendre qu'ils sont universels, qu'ils se distinguent des désirs et qu'ils ont tous fait l'objet d'une entente dans la Convention.

ACTIVITÉ :

LE VISITEUR CURIeux

Âges 4 à 8 ans – Durée : de 30 à 50 minutes

Préparation : Faites une copie de la Convention jointe à la présente trousse ou téléchargez-la du site Web de la Journée nationale de l'enfant à l'adresse : www.journeeenfant.gc.ca. Munissez vous de grandes feuilles de papier et d'un marqueur, d'une poubelle propre ou d'un animal en peluche, et d'une valise. Assemblez des photos et les objets représentant certains articles de la Convention, par exemple :

- un jouet – le droit de jouer
- une maison de poupées – le droit à un logement
- un aliment – le droit à des aliments nutritifs
- un ballon de soccer – le droit d'être actif

Discussion : Parlons de toutes les choses dont les enfants ont besoin pour bien vivre. Inscrivez les idées du groupe sur de grandes feuilles de papier. Présentez les objets rassemblés au fur et à mesure qu'ils sont mentionnés. Placez-les dans la valise. Si vous n'avez pas les objets mentionnés entre les mains, demandez à un volontaire de le dessiner, de découper des images dans une revue ou de choisir un objet représentatif qui se trouve dans la salle.

- 1. Création :** Fabriquez un visiteur extra-terrestre à l'aide d'une poubelle renversée et décorée ou d'un animal en peluche. Il s'appelle Zorp : présentez-le.
- 2. Explication :** Comme on l'a rapporté dans les médias, la planète Terre est visitée par des extra-terrestres amicaux. Ces extra-terrestres sont curieux et s'intéressent à la vie humaine. Zorp est ici aujourd'hui parce qu'il s'intéresse à la vie des enfants terriens et veut savoir de quoi ils ont besoin pour vivre leur vie pleinement, en bonne santé et heureux.
- 3. Explication :** Il est difficile de parler à des extra-terrestres comme Zorp, parce qu'ils ne parlent pas la même langue que nous. Nous devons donc montrer à Zorp des images et des objets pour exprimer nos idées. Nous allons remplir une valise avec ces objets, pour que Zorp la rapporte chez lui.
- 4. Explication :** Zorp ignore tout des enfants. Il a donc besoin que nous organisions nos idées en deux catégories : ce dont vous ne pouvez pas vous passer pour survivre et bien vivre (les besoins) et ce que vous aimeriez avoir, mais qui n'est pas absolument indispensable pour bien vivre (désirs). Discutez de la différence entre les « besoins » et les « désirs ». Organisez la liste en deux catégories.
- 5. Conclusion :** Les besoins les plus fondamentaux sont aussi appelés des droits. Les gouvernements du monde ont convenu de respecter et de faire respecter les droits de chaque enfant. À l'aide de la version de la Convention accessible aux enfants, paraphrasez quelques-uns des articles et discutez-en avec eux. Posez-leur les questions suivantes : y a-t-il des droits qui vous étonnent? Si oui, lesquels? Pourquoi? Avez-vous toutes ces choses? Tous les enfants les ont-ils? Pourquoi est-il important que tous les enfants aient ces choses?
- 6.** Placez la Convention relative aux droits de l'enfant dans la valise, de même que les grandes feuilles de papier. Souhaitez à Zorp un bon retour chez lui.

Note concernant les participants plus jeunes : Soulignez seulement les droits que les enfants peuvent facilement relier à leur vie et représentez-les simplement avec un objet ou un dessin.

Créez une carte postale et dessinez un des droits trouvés dans la Convention.
Envoyez-la à un(e) ami(e) ou donnez-la à un(e) camarade de classe!

ACTIVITÉ :

DROITS ET DÉSIRS DE L'ENFANT¹

9 ans et plus – Durée : de 60 à 75 minutes

Préparation : Munissez-vous de marqueurs, de feuillets autoadhésifs et de grandes feuilles de papier en vue de les distribuer aux sous-groupes. Faites une copie de la Convention jointe à la présente trousse ou téléchargez-la du site Web de la Journée nationale de l'enfant à l'adresse : www.journeeenfant.gc.ca.

1. Répartissez les participants en sous-groupes de 3 à 5. Distribuez les marqueurs, les feuillets autoadhésifs et les feuilles de papier.
2. Un membre de chaque sous-groupe s'étend sur une feuille de papier et un autre trace sa silhouette.
3. Dites aux participants d'imaginer que cette silhouette représente un enfant et demandez à chaque sous-groupe de lui donner un nom.
4. · Chacun des sous-groupes fait un remue-méninges pour dresser la liste de toutes les choses que cet enfant doit avoir et faire pendant son enfance pour grandir heureux et en bonne santé.
 - Expliquez-leur que certaines de leurs idées renverront à des choses concrètes, qu'on peut toucher (comme les aliments nutritifs) et que d'autres renverront à des choses qu'on peut faire ou avoir, mais qu'on ne peut pas voir ou toucher (comme le respect de la vie privée).
 - Chaque idée doit être inscrite sur un feuillet autoadhésif différent, que les participants doivent placer à l'intérieur de la silhouette. Après le remue-méninges, les participants de chaque sous-groupe discutent pour choisir les 20 idées les plus importantes. Puis, ils retirent les feuillets où sont inscrites les autres idées et les mettent de côté dans une pile.
 - Enfin, chaque sous-groupe communique certaines de ses idées sur les choses dont son enfant a besoin pour grandir heureux et en bonne santé.
5. Annoncez ensuite aux participants que, malheureusement, les circonstances ne permettront pas à leur enfant d'avoir ou de faire toutes les choses qu'ils estiment nécessaires. Chaque sous-groupe doit encore retirer les 5 éléments qu'il juge les moins importants de la silhouette (où il en restera donc 15). Les éléments retirés sont mis de côté dans une pile distincte.
6. Expliquez ensuite aux sous-groupes que leur enfant pourra malheureusement avoir et faire encore moins de choses que prévu durant son enfance. Chaque sous-groupe doit encore choisir les 5 éléments les moins importants et les retirer de la silhouette, pour n'y conserver que 10 éléments.
7. Rassemblez les sous-groupes et animez la discussion à l'aide des questions suivantes :
 - Quelles choses reste-t-il à l'intérieur de chaque silhouette? Y a-t-il des idées qui se ressemblent parmi les sous-groupes?
 - Quels éléments avez-vous éliminés en premier lieu? En deuxième lieu? En troisième lieu?
 - Est-ce devenu plus difficile de décider quelles choses il fallait retirer au fil des éliminations? Pourquoi?
 - Que pouvons-nous dire au sujet des éléments restants sur les silhouettes par rapport à ceux retirés à la première élimination?
 - Discutez de la différence entre les « besoins » (les choses dont tous les enfants ont absolument besoin pour vivre heureux et en bonne santé) et les « désirs » (les choses agréables, mais non essentielles pour vivre pleinement sa vie).
8. Présentez la Convention aux participants et expliquez-leur qu'il s'agit d'une liste des droits de l'enfant que les gouvernements ont convenu de faire respecter. Tous les droits contenus dans la Convention sont considérés comme étant également importants et nécessaires aux enfants pour vivre pleinement leur vie.
9. Distribuez une copie de la Convention à chaque sous-groupe. Demandez aux participants de tracer une ligne verticale qui divise la silhouette en deux parties égales. Les participants nomment un côté les « droits » et l'autre, les « désirs ». Ensuite, ils classent leurs feuillets adhésifs selon les deux catégories. Ils peuvent s'aider en consultant le texte de la Convention.
10. Affichez les enfants de papier sur les murs et faites circuler les participants pour qu'ils prennent connaissance des idées des autres sous-groupes.

Pour les jeunes âgés de 9 à 13 ans : Faites cette activité avec un grand groupe. Demandez à chaque participant de penser à une idée, de l'inscrire sur un feuillet adhésif et de colle celui-ci sur l'enfant de papier. Réduisez le nombre d'idées initiales à 15.

Pour les parents : Essayez cette activité avec vos enfants pendant la Journée nationale de l'enfant.



¹ Cette activité est tirée de « De quoi un enfant a-t-il besoin? » dans ABC : L'enseignement des droits de l'homme. Activités pratiques pour les écoles primaires et secondaires, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

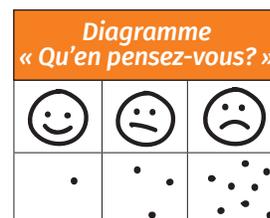
ACTIVITÉ :

QU'EN PENSEZ-VOUS?

12 et plus – Durée : de 60 à 75 minutes

Préparation : Faites une copie de la Convention jointe à la présente trousse ou téléchargez-la du site Web de la Journée nationale de l'enfant à l'adresse : www.journeeenfant.gc.ca. Copiez un énoncé (voir ci-dessous) et le diagramme « Qu'en pensez-vous? » (voir ci-dessous) sur une feuille de papier. Répétez pour les 7 énoncés restants. Collez les feuilles de papier sur les murs du local.

1. Donnez un marqueur à chaque participant. Demandez aux participants de se déplacer dans la pièce et de dessiner un point sur chaque diagramme « Qu'en pensez-vous? », afin de donner leur appréciation de chaque énoncé. Ils doivent placer un point sous le visage content s'ils approuvent entièrement l'énoncé, un point sous le visage interrogateur s'ils ne sont que partiellement en accord, ou un point sous le visage triste s'ils ne sont pas du tout d'accord. Les participants doivent placer leurs points sans se préoccuper des choix des autres.



Nota : Les énoncés suivants visent à encourager la discussion, mais ne doivent pas être présentés comme des états de fait. La méthode utilisée dans cette activité permet aux participants de donner leur opinion anonymement. Seuls les participants à l'aise à l'idée de communiquer leur opinion participent à la discussion de groupe.

Énoncés/Exemple d'un énoncé reformulé	Droit de l'enfant correspondant
Les parents doivent pouvoir lire le journal intime de leur enfant. <i>Le journal intime d'un enfant est privé et ne doit pas être lu par d'autres.</i>	Droit à la vie privée
Les enfants doivent faire du sport seulement s'ils ont de bonnes notes à l'école. <i>Les enfants doivent faire du sport s'ils le souhaitent.</i>	Droit de jouer
S'ils ne sont pas d'accord, les enfants doivent pouvoir dire ce qu'ils pensent. <i>Les enfants doivent pouvoir exprimer leurs sentiments, mais en prenant garde de ne pas blesser les autres.</i>	Droit à son opinion
Les parents devraient choisir les amis de leurs enfants. <i>Les parents devraient respecter le droit de leur enfant de choisir ses amis.</i>	Droit de choisir ses amis
Les enfants ne devraient jamais tyranniser d'autres enfants. <i>Aucune reformulation nécessaire.</i>	Droit à la protection
La malbouffe est bonne pour le développement des enfants. <i>Les aliments nutritifs sont bons pour le développement des enfants</i>	Droit à des aliments nutritifs

2. Chacun s'assoit lorsqu'il a terminé. Discutez des résultats pour chaque diagramme. Posez la question suivante : Pourquoi avez-vous adopté ce point de vue? Êtes-vous étonnés des résultats? Avez-vous eu de la difficulté à décider où placer votre point? Pourquoi?
3. Demandez aux participants de former des paires. Distribuez une copie de la Convention à chaque paire. Expliquez que la *Convention* est une liste des droits de l'enfant que les gouvernements de presque tous les pays se sont engagés à faire respecter. Les droits de l'enfant peuvent être considérés comme des choses essentielles dont tous les enfants ont besoin pour vivre heureux et en bonne santé.
4. Chaque paire de participants consulte la Convention pour trouver le droit correspondant à chaque énoncé (voir les réponses ci-dessus). Discutez des réponses avec tout le groupe. Posez la question suivante : Y a-t-il des énoncés qui ne correspondent pas à un droit? (*Oui. Les enfants devraient avoir tout l'argent qu'ils veulent.*) Cet énoncé exprime un « désir » de nombreux enfants (et adultes). Les enfants n'ont pas besoin d'autant d'argent que les adultes pour vivre heureux et en bonne santé. Discutez des autres choses que les enfants « désirent » souvent avoir ou faire.
5. Posez la question suivante : Qu'avez-vous appris de cette activité?

Activité supplémentaire pour des participants plus âgés : Demandez aux paires de participants de reformuler les énoncés de façon à ce qu'ils expriment exactement chaque droit correspondant (voir Exemples **d'énoncés reformulés** ci-dessus). En groupe, communiquez certains énoncés reformulés.

POUR BIEN COMPRENDRE LES DROITS

Profitez à fond de la Journée nationale de l'enfant et servez-vous des activités de cette section pour explorer davantage la question des droits de l'enfant.

ACTIVITÉ :

LA TOILE DES DROITS

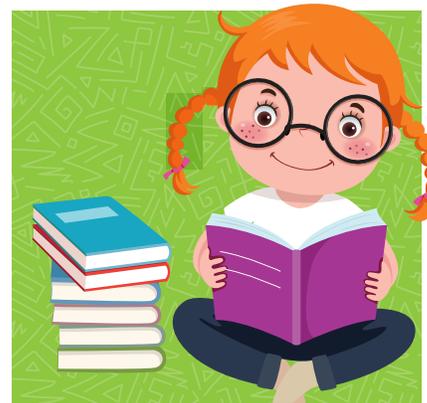
4 ans et plus – Durée : de 30 à 40 minutes

Préparation : Trouvez une pelote de laine. Pour cette activité, il vous faut un lieu ouvert.

1. Expliquez que cette activité permettra aux participants de visualiser de manière symbolique les droits de l'enfant tout en s'amusant.
2. Demandez aux participants de se tenir debout et de former un cercle. Remettez la pelote à une personne qui doit dire : « J'ai des droits. (Nom d'un autre participant), toi aussi, tu as des droits. » Tout en tenant l'extrémité du fil, cette personne envoie la pelote au participant qu'elle a nommé. À son tour, celui-ci choisit une autre personne à qui envoyer la pelote après avoir répété les paroles et sans lâcher son bout de fil. Le jeu se poursuit jusqu'à ce que tous les participants soient reliés à la toile.
3. Expliquez en quoi la toile ainsi créée symbolise les droits de l'enfant :
 - Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, tout comme chacun des participants à la toile tient un bout du même fil;
 - La toile relie tous les participants entre eux, tout comme les droits de l'enfant lient les enfants entre eux. Demandez à quelques participants de tirer à tour de rôle sur leur fil et voyez quel effet cela a sur les autres personnes du cercle;
 - Explorons ce qui se produit quand des droits des enfants ne sont pas respectés. Tandis que les participants gardent leur fil en main, lisez le scénario ci-dessous et posez les questions suivantes : Quelles sont les choses dont l'enfant de l'histoire a besoin et qu'il n'a pas? Par exemple, le groupe peut s'entendre sur le fait qu'on refuse à l'enfant son droit de jouer et de se reposer. Supposons que (nom d'un participant) représente le droit de jouer et d'être actif et que (nom participant) représente le droit de se reposer. Qu'arrivera-t-il à la toile si _____ et _____ laissent tomber leur fil? Demandez aux deux participants d'en faire la démonstration. Discutez de ce qui se produit.
 - Notre toile est solide parce que nous en faisons tous partie et tous, nous contribuons également à la solidité de la toile, tout comme chacun des droits de l'enfant contribue autant que les autres à sa santé et à son bonheur.
 - Demandez : Qu'avez-vous appris de cette activité? Pourquoi une toile symbolise-t-elle bien les droits de l'enfant?

Scénario pour des participants plus jeunes : Rehka vient d'une famille de huit enfants. Elle va à l'école tous les jours, mais doit aider sa mère à prendre soin de ses frères et sœurs plus petits, avant et après l'école. La fin de semaine, elle travaille avec son oncle à son atelier pour aider sa famille en gagnant un peu d'argent. Rehka a très peu de temps pour jouer avec ses amis ou se reposer à la maison. Elle a 10 ans. (Violation de droit : article 31)

Scénario pour des participants plus âgés : Il y a six mois, les parents de Jack l'ont mis à la porte de la maison familiale parce qu'il leur avait désobéi. Depuis, Jack vit dans la rue et vend de la drogue pour pouvoir s'acheter à manger. Jack a 14 ans. (Violations de droits : articles 3, 5, 9, 19, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 39))



Partagez ce que vous avez appris à propos des droits de l'enfant – racontez la Convention à 5 amis!

ACTIVITÉ :

UN MONDE DE DROITS!

De 4 à 8 ans – Durée : de 60 à 75 minutes

Préparation : Dans des magazines, des journaux ou sur Internet, recueillez des photos d'enfants de divers pays du monde. Choisissez des photos qui illustrent clairement un droit de l'enfant. Essayez de trouver des photos qui montrent les différences dans l'expression des droits de l'enfant selon les régions du monde. Dressez la liste des droits exprimés dans les photos.

Invitez les enfants à regarder les photos et à dire à quel droit de la liste chacune d'elles correspond. Si vous avez un grand groupe, découpez chaque photo en casse-tête de 3 à 6 morceaux. Mélangez les morceaux et donnez-en un à chaque enfant. Invitez ensuite les enfants à partir à la recherche des autres morceaux du casse-tête. Les enfants qui auront les morceaux d'une même photo formeront un groupe. Chaque groupe pourra ensuite examiner sa photo et trouver à quel droit elle correspond dans la liste. Les groupes peuvent ensuite s'échanger les photos. Le processus se répète jusqu'à ce que chaque groupe ait vu toutes les photos. Expliquez l'histoire de la photo au grand groupe et voyez ensemble à quel droit elle renvoie.

Variante pour les participants plus jeunes : Discutez des photos et trouvez ensemble à quel droit elles renvoient. Choisissez des droits très simples et faciles à comprendre (comme le droit de jouer).

ACTIVITÉ :

LA RADIO DES DROITS

De 9 à 13 ans – Durée : plusieurs séances en groupe

Préparation : Demandez aux enfants de trouver un reportage ou un article de journal récent qui les a intéressés à propos d'un ou de plusieurs enfants d'autres pays.

Rappelez-leur de se limiter aux reportages ou articles qui illustrent clairement des cas de respect ou de non-respect des droits de l'enfant. Les enfants peuvent ensuite travailler en groupes pour produire une émission de radio qui sera diffusée la Journée nationale de l'enfant. L'émission devra inclure une interview et un journal consacré aux droits de l'enfant. Les participants se serviront des reportages ou articles qu'ils auront trouvés.

Ils présenteront leur émission au grand groupe ou à toute l'école, à l'intercom, la Journée nationale de l'enfant.

ACTIVITÉ :

RAPPORT AUX NATIONS UNIES

14 ans et plus – Durée : plusieurs séances en groupe

Préparation : Les jeunes travaillent en groupe pour choisir un pays et un droit de l'enfant sur lesquels ils vont centrer leur attention. Ils ont pour tâche de préparer un bulletin qui évalue le respect et la protection de ce droit dans le pays en question.

Les participants doivent sélectionner les indicateurs qui leur permettront d'évaluer le traitement qui est fait à ce droit (comme les taux d'alphabétisme, le pourcentage d'enfants qui fréquentent l'école, le nombre moyen d'enfants par enseignant – pour le droit à l'éducation). Ils attribuent une note (sur 100, ou bien des lettres ou des niveaux R-4) à chaque indicateur et expliquent comment ils en sont venus à cette note. Une fois ce travail terminé, les groupes se réunissent pour présenter leur bulletin aux Nations Unies (représentées par l'animateur, l'enseignant ou un autre jeune).



AVEC LES DROITS VIENNENT DES RESPONSABILITÉS

Quand les gouvernements du monde se sont engagés en vertu de la Convention, ils ont accepté les responsabilités qui venaient avec leur obligation de respecter et de faire respecter les droits de l'enfant.

Explorez les liens entre les droits et les responsabilités au moyen des activités de cette section.

ACTIVITÉ :

TRAVAILLER ENSEMBLE

De 4 à 8 ans – Durée : de 45 à 60 minutes

Préparation : Préparez une copie du document Une histoire traditionnelle (voir ci-contre). Munissez-vous d'un long bâton (comme un manche à balai) et fixez une fourchette à l'extrémité. Trouvez aussi une assiette avec de la nourriture et une paire de baguettes.

1. Lisez *Une histoire traditionnelle* à voix haute et montrez les baguettes
2. Discutez des sentiments que peuvent avoir éprouvés les personnages de l'histoire.
3. Montrez la fourchette au bout du bâton et la nourriture. Demandez à des volontaires d'essayer de faire mieux que les personnages de l'histoire. Ils ne peuvent tenir le bâton que du côté opposé à la fourchette. Expliquez que ce bâton est la « baguette géante » de l'histoire.
4. Aidez les participants à voir comment ils pourraient s'entraider. Ils ne peuvent pas s'alimenter eux-mêmes, mais ils peuvent donner à manger aux autres. Demandez aux participants d'en faire la démonstration.
5. Discutez de ce qui se serait passé dans l'histoire si les personnages n'avaient pas trouvé la solution. En travaillant ensemble, ils pouvaient manger, mais séparément, ils seraient morts de faim.
6. Concluez en rappelant que tous les enfants du monde ont des droits, mais qu'ils ont aussi la responsabilité de travailler ensemble, d'être gentils les uns avec les autres, de s'entraider et de s'écouter. Quand les enfants travaillent ensemble et avec les adultes, ils peuvent trouver des solutions et faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire tout seuls.

Une histoire traditionnelle

Il était une fois un groupe de voyageurs partis depuis très longtemps. Ils étaient fatigués et ils avaient faim. Leurs provisions étaient épuisées et ils cherchaient un endroit où manger. Ils arrivèrent aux abords d'une grande maison.

Ils frappèrent à la porte et attendirent. La porte s'ouvrit et un homme les invita à entrer. « Que puis-je faire pour vous? », demanda-t-il.

« Nous avons fait un long voyage, expliquèrent les voyageurs. Et nous avons très faim. Auriez-vous un peu de nourriture à nous donner? »

« Mais certainement, répondit l'homme. Nous avons beaucoup de nourriture ici. Suivez-moi. » Il entraîna le groupe de voyageurs affamés dans une salle où ils trouvèrent une immense table couverte d'une multitude de plats tous plus appétissants les uns que les autres.

« Vous pouvez manger autant que vous voulez, leur expliqua l'homme, mais pour cela, vous ne pouvez vous servir que de ces baguettes. » Il donna à chacun des voyageurs une paire de baguettes. Ce n'était pas des baguettes ordinaires.

Elles étaient si longues qu'on aurait dit des baguettes de géant!

Les voyageurs tentèrent de manger, mais ils eurent beau essayer, ils ne réussirent pas à porter la nourriture à leur bouche. Leur hôte les regardait tristement s'empêtrer dans leurs mouvements et rester sur leur faim.

Savez-vous ce que leur hôte aurait souhaité qu'ils fassent?

Organisez une soirée en hommage aux enfants, aux jeunes et aux adultes qui poussent toujours plus loin pour défendre et protéger les droits de l'enfant. Nommez des champions de la défense des droits de l'enfant et récompensez-les par des prix.

ACTIVITÉ :

DEUX MAINS VALENT MIEUX QU'UNE

De 9 à 13 ans – Durée : de 60 à 75 minutes

Matériel : Papier construction de différentes couleurs, ciseaux et crayons marqueurs.

1. Que signifie l'expression « main dans la main »?
2. Expliquez que les droits et les responsabilités vont « main dans la main ». Un droit vient avec une responsabilité. Exemple : les enfants ont droit à une vie privée. Ils ont aussi la responsabilité de respecter la vie privée des autres.
3. Sur le papier construction, trace tes deux mains et découpe les toi même ou avec l'aide d'un adulte.
4. Choisis un droit de la Convention et transcris le sur la main gauche. Tu peux aussi être créatif et dessiner ce droit. Écris ou dessine ensuite la responsabilité qui, d'après toi, va avec le droit, sur la main droite.
5. Quand tout le monde a fini, chaque participant présente son droit et sa responsabilité au groupe.
6. Partage tes mains découpées avec le groupe ou une autre personne et affiche les sur le babillard ou à un autre endroit où les gens les verront.



Recueille des histoires et des faits et crée des messages au sujet des droits des enfants et distribue les à l'école, dans un centre communautaire ou à tes amis!

ACTIVITÉ :

DROITS ET RESPONSABILITÉS

14 ans et plus – Durée : de 100 à 120 minutes

Préparation : Reproduisez la liste des droits de l'enfant ci-dessous et les instructions pour le travail en groupe sur un tableau noir ou un tableau de papier. Préparez des copies du scénario et de la Convention (faites une copie de la Convention jointe à la présente trousse ou téléchargez-la du site Web de la Journée nationale de l'enfant à l'adresse : www.journeeenfant.gc.ca.) Distribuez des marqueurs et des tableaux de papier à chaque groupe.



1. Expliquez que les enfants ont des droits reconnus par la Convention et qu'en plus de ces droits, ils ont des responsabilités. *Exemple : Au droit d'exprimer librement son opinion correspond la responsabilité d'exprimer son opinion sans porter atteinte aux droits d'autrui.* Posez la question : Pourquoi est-il important d'avoir des responsabilités en plus des droits?
2. Montrez les droits inscrits au tableau et trouvez ensemble les responsabilités correspondantes. Beaucoup de réponses sont possibles. En voici des exemples :

Droits de l'enfant	Responsabilités correspondantes possibles de l'enfant	Responsabilités correspondantes possibles des autorités
Le droit de jouer et de se reposer	La responsabilité de se rendre utile à la maison	La responsabilité de protéger le temps de repos et de jeu
Le droit à la protection	La responsabilité de ne pas faire de mal aux autres	La responsabilité de protéger les enfants contre le mal
Le droit à une alimentation nutritive	La responsabilité de faire des choix alimentaires sains	La responsabilité d'enseigner aux enfants l'importance d'une alimentation nutritive

3. Posez la question au groupe : Qui, à part les enfants, a la responsabilité de protéger les droits de l'enfant? (Les autorités : le gouvernement, les parents, les défenseurs et les organismes de représentation des enfants, les familles, les amis, etc.)
4. Pour chaque droit de l'enfant, désignez une autorité responsable. Voyez les exemples fournis.
5. Répartissez les participants en groupes de cinq. Expliquez-leur qu'ils doivent s'appuyer sur leur compréhension des droits et des responsabilités pour débattre d'un projet d'interdiction de vente de malbouffe à la cafétéria de leur école secondaire.
6. Distribuez les scénarios, les marqueurs et les tableaux de papier, de même que des exemplaires de la Convention à chaque groupe. Commencez par passer en revue les instructions pour le travail en groupe.

INSTRUCTIONS POUR LE TRAVAIL EN GROUPE

Lisez le scénario à voix haute. Chargez un membre du groupe de consigner les idées du groupe sur le tableau de papier.

Discussion :

1. Êtes-vous les détenteurs des droits ou les autorités, celles qui les font respecter?
2. Quels droits seraient touchés par une interdiction?
Quels droits seraient touchés si le projet d'interdiction était rejeté?
3. Quelles sont vos responsabilités à titre de détenteurs de droit? Quelles sont les responsabilités des autorités qui les font respecter (c.-à-d. le directeur de l'école, le conseil scolaire, les parents, le personnel de la cafétéria, l'Agence de la santé publique du Canada)?
4. Discutez des arguments pour et contre une interdiction. Parlez des droits et des responsabilités.

Discussion :

5. Y a-t-il des conflits entre certains droits et responsabilités? Si oui, comment faire pour les résoudre?
Décidez par un vote. Comment justifiez-vous votre vote?

Discussion :

6. Que devons-nous faire maintenant? Une interdiction complète est-elle absolument nécessaire ou est-il possible d'arriver à un compromis? Quelle solution protégera le mieux les droits des élèves à l'école? Préparez-vous à présenter vos réflexions et conclusions à l'ensemble du groupe.

SCÉNARIO :

Note : Ce scénario est purement fictif.

Vous êtes étudiant d'une école secondaire. Vous avez été élu pour faire partie d'un comité à titre consultatif, en tant que représentant des étudiants. Le rôle du comité est d'étudier le dossier de la vente de malbouffe à la cafétéria et d'interdire ou non cette pratique. Le comité est composé de membres du personnel scolaire, de parents, d'étudiants, d'une infirmière en santé publique, d'un représentant de la cafétéria et de représentants de la commission scolaire. Vous, vous représentez la population estudiantine.

La question a été soulevée par un groupe de parents et l'infirmière en santé publique. Ils ont indiqué que, depuis 25 ans, le taux d'obésité au Canada parmi les jeunes de 12 à 17 ans a triplé. En outre, 59 % des enfants et des adolescents canadiens consomment moins de légumes et de fruits que le minimum recommandé de 5 fois par jour. Ces jeunes sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de surpoids ou d'obésité. D'autres écoles ont banni la malbouffe dans leur cafétéria et les comportements alimentaires se sont améliorés au point que l'absentéisme pour cause de maladie a diminué parmi les étudiants.

Certaines personnes ont proposé de remplacer la malbouffe par des choix alimentaires conformes au Guide alimentaire canadien. Quand vous avez sondé les étudiants qui consomment la nourriture de la cafétéria, vous avez trouvé que 72 % d'entre eux préfèrent la malbouffe (comme les frites et les hamburgers) aux aliments sains (comme des sandwiches faits avec du pain de blé entier et des salades). Vous avez aussi trouvé que 80 % des étudiants qui préfèrent la malbouffe avaient l'intention d'aller s'acheter leur malbouffe ailleurs si la cafétéria n'en fournissait pas. La majorité des étudiants sondés étaient satisfaits du choix actuel offert par la cafétéria.

Vous vous rendez compte que de bannir la malbouffe aurait des conséquences importantes. Préparer des aliments sains et frais exigerait plus de temps et donc plus de personnel. La cuisine aurait besoin de plus de réfrigérateurs. Il faudrait annuler ou renégocier les contrats avec les fournisseurs de boissons gazeuses ou d'aliments surgelés. Le conseil étudiant et les équipes sportives de l'école, qui profitent des ventes de boissons gazeuses et de snacks des distributrices, risqueraient de perdre une importante source de financement.

Par ailleurs, votre école tient fermement à protéger les droits des enfants. Votre comité a donc décidé de se pencher sur le dossier en tenant compte des droits et des responsabilités sur lesquels cette décision aura un effet.

Voterez-vous pour ou contre une interdiction de vente de malbouffe?

Activités complémentaires

Servez-vous du Guide alimentaire canadien pour planifier des repas sains pour votre famille, votre école ou votre centre communautaire. Rendez-vous sur le site www.guidealimentairecanadien.net pour y trouver le Guide. Puis testez vos trouvailles! Proposez vos menus aux membres de votre famille, aux étudiants et à d'autres membres de votre collectivité. Profitez de l'occasion pour parler du droit de l'enfant à une alimentation saine.

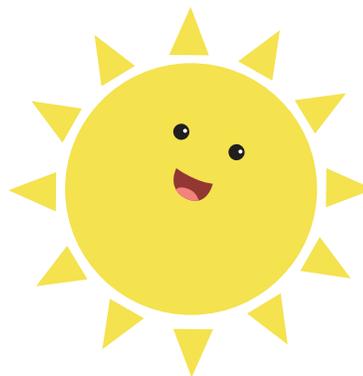
Faites une étude sur les différents types de menus sains que les diverses cultures et ethnies du monde offrent aux enfants. Ou bien partagez des recettes, des croyances ou des coutumes saines dont vous avez hérité de votre patrimoine culturel. Mettez-vous à la cuisine et partagez les résultats avec d'autres.

Pendant deux heures, consignez le nombre d'annonces commerciales que vous voyez à la télévision durant des périodes de programmation pour enfants. Remarquez le type de nourriture commercialisée et les mots ou formules qui reviennent pour décrire la nourriture (comme « pour un déjeuner nutritif »). Tous les enfants ont le droit d'être informés des choses importantes pour leur bien-être. En quoi ce type de programmation contribue-t-il vraiment à leur information?

L'EXPRESSION DES DROITS

Savoir qu'on a des droits, c'est déjà commencer à les exercer. **Les enfants ont le droit de connaître leurs droits et de se les faire expliquer.**

Utilisez les activités de la présente section pour encourager les enfants à s'informer les uns les autres sur leurs droits.



ACTIVITÉ :

UN CADEAU SPÉCIAL

De 4 à 8 ans – Durée : de 80 à 100 minutes

Préparation : Choisissez un nombre suffisant de droits énoncés dans la Convention pour que chacun des participants en ait un. Sélectionnez les articles les plus faciles à illustrer. Écrivez chacun des droits sur un bout de papier distinct. Cachez les bouts de papier dans la pièce.

Rassemblez de la peinture, des crayons à colorier, des marqueurs, des revues et du papier.

1. Expliquez que les participants devront chercher quelque chose de très spécial aujourd'hui – quelque chose de vraiment précieux. Dès que chacun des participants trouvera un bout de papier, il pourra aller s'asseoir.
2. Une fois tous les articles trouvés et les participants assis, discutez avec eux de ce qu'ils ont trouvé. Expliquez-leur que ce droit leur appartient maintenant et qu'ils ont la responsabilité de le faire connaître aux autres – de les éduquer.
3. Ils feront connaître leur droit aux autres enfants en fabriquant un cadeau. Ce cadeau qu'ils leur remettront pourra être donné à leurs amis ou à leurs frères et soeurs à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant pour augmenter la sensibilisation à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant! Les cadeaux peuvent être des dessins, des peintures, des sculptures, des collages ou des photos qui illustrent le droit inscrit sur leur bout de papier. Les participants doivent décrire le droit sur leur cadeau au moyen d'une phrase simple (comme « Tu as le droit de jouer! »).
4. Ces cadeaux peuvent être enveloppés et offerts à quelqu'un que vous connaissez à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant. Vous pouvez les numériser et les diffuser sur Internet pour des enfants d'ailleurs dans le monde. Des sites Web comme IEARNS et E-pals peuvent faciliter cette démarche. Voyez la section intitulée **Ressources** pour en apprendre davantage à ce sujet.

Variante : Cette activité peut être adaptée à des enfants plus âgés. Vous pouvez leur demander de choisir un droit de la Convention et de créer des cadeaux en fabriquant des t-shirts ou en préparant une production artistique représentant leur droit.

Organisez un festival de films sur les droits de l'enfant dans votre collectivité. Demandez à des représentants d'organismes de défense des droits de l'enfant de prendre la parole.



ACTIVITÉ :

EXPOSITION SUR LES DROITS

14 ans et plus – Durée : plusieurs séances en groupe

1. Expliquez aux participants (seuls, deux par deux ou en groupes) qu'ils vont devoir décrire de façon créative un des articles de la Convention ou faire une déclaration sur les droits de l'enfant en utilisant une photographie. La collection de photos sera affichée dans un lieu public pour informer les autres sur les droits de l'enfant.
2. Chacun des participants, des équipes de deux ou des groupes doivent choisir le meilleur moyen d'illustrer un article de la Convention, une déclaration sur l'article ou un énoncé général sur les droits de l'enfant au moyen d'une photo. Les participants peuvent modifier les photos ou y ajouter du texte au moyen d'un logiciel. Rappelez-leur que s'ils décident de photographier des gens, ils doivent le faire avec dignité et obtenir leur permission.
3. Exposez les photos à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant. Invitez les membres de votre collectivité, les autorités locales, les classes, les parents et les organismes de défense des droits de la personne à votre exposition.

Variante : Choisissez chaque jour un article de la Convention. Formez des groupes qui décideront comment représenter l'article au moyen d'une photo. Ensemble, comparez les diverses manières dont l'article a été illustré.

Activité complémentaire

- Exposez vos oeuvres à la bibliothèque municipale ou dans une galerie d'art locale pour qu'elles soient vues par un grand nombre de gens.
- Fabriquez un livre pour commémorer l'exposition ou faites paraître vos oeuvres dans une revue ou sur un site Web.
- Créez une exposition itinérante dans les écoles de votre collectivité. Concevez des activités ou des ateliers pour accompagner l'exposition.
- Publiez les photos sous forme de cartes postales et postez-les à des hommes ou femmes politiques.
- Imprimez les photos sous forme de calepins et vendez-les.



VOS DROITS!

Droit à un nom et à une nationalité

Le conte est une tradition importante dans de nombreuses cultures du monde. Explorez l'histoire de votre nom. A-t-il une signification particulière? Qui vous l'a donné? Est-ce le diminutif d'un autre nom? Racontez aux autres l'histoire de votre nom. Formez un cercle de conte avec des amis et racontez-vous mutuellement des histoires. Utilisez un bâton de parole comme marque de respect envers le conteur.

Vous avez le droit que votre famille prenne soin de vous et vous avez le droit de vivre dans un milieu protégé.

Honorez votre famille et votre droit à une famille aimante en apprenant l'histoire de votre famille. Demandez à un grandparent ou à un autre membre de votre famille de partager avec vous les anecdotes, les légendes et les croyances qui forment l'histoire et la culture de votre famille. Commencez par écouter l'histoire de Claire et de son grand-père, qui décrit l'histoire des anciens Autochtones Odawa dans l'Est du Canada. Voyez « Claire et son grand père » à la section intitulée Ressources.

Vous avez le droit d'exprimer votre opinion et vous avez le droit que les autres vous écoutent.

Quelle meilleure façon de célébrer votre droit de donner votre opinion que de l'exercer? Discutez des droits de l'enfant pendant un dîner de famille. Participez aux forums Internet sur les droits de l'enfant. (Voyez la section intitulée **Ressources** pour connaître des sites Web où les enfants et les jeunes peuvent discuter en toute sécurité.)

Vous avez le droit de choisir vos amis et vos fréquentations pourvu que cela ne fasse pas de tort à d'autres personnes.

De nos jours, il est facile de se faire des amis partout dans le monde. Célébrez votre droit de choisir vos amis en vous en faisant de nouveaux! Correspondez avec d'autres enfants ailleurs dans le monde. Réunissez-vous avec vos parents, vos amis et les élèves de votre école. (Voyez la section intitulée **Ressources** pour trouver des sites de correspondance sécurisés sur Internet.)

Le droit d'être protégé contre les agressions

Soulignez votre droit d'être protégé par un simple « merci ». Envoyez une lettre de remerciements par courriel aux personnes qui vous protègent. Ces personnes peuvent être des membres de votre famille, votre médecin de famille, des agents de police et des pompiers, votre député(e), des membres du personnel d'un hôpital et bien d'autres encore.

Le droit de combler ses besoins fondamentaux

Célébrez ce droit en vous ouvrant aux autres. Bien des familles ont besoin d'aide pour combler leurs besoins fondamentaux. Pourquoi ne pas faire une collecte d'aliments pour votre banque alimentaire locale? Ou donner des vêtements à un organisme philanthropique. Essayez d'embellir la vie d'un enfant par un geste amical, comme donner un animal en peluche à un refuge pour femmes et enfants.

Le droit de jouer et de se reposer

Pourquoi ne pas exercer votre droit de jouer en faisant un peu d'exercice? Organisez un tournoi sportif en l'honneur des droits de l'enfant pour votre famille et vos amis, ou encore dans votre communauté. Vous pouvez aussi lancer un défi interscolaire à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant. Demandez à un athlète professionnel de venir parler à votre groupe. Demandez-lui de dire en quoi ce droit a influencé son enfance et sa vie.

Le droit de connaître ses droits

Tous les enfants doivent connaître et comprendre leurs droits. Apprendre quels sont vos droits peut être très amusant! Jouez à des jeux interactifs en ligne pour vous informer des droits de l'enfant. Voyez la section intitulée **Ressources** pour trouver des liens à ce sujet.

GÉNÉRATION 1-2-3 PARTEZ²

Activités pour les jeunes sur les droits de l'enfant

Les jeunes qui défendent les droits des autres vous impressionnent? Vous admirez les jeunes activistes? Joignez vous donc à eux.

Il y a aujourd'hui plus de jeunes que jamais dans le monde. Les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale. Cela fait environ 3 milliards de personnes. Imaginez si vous pouviez parler tous ensemble! Ce serait assourdissant!

La génération qui vous a précédés a jeté des bases solides pour la protection des droits de l'enfant en adoptant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il vous revient de poursuivre ce travail. Informez tous les enfants de leurs droits. Dénoncez les violations des droits de l'enfant autour de vous. Inspirez-vous de l'exemple des jeunes qui défendent leurs droits et ceux des autres. Un, deux, trois, PARTEZ!

ACTIVITÉ :

Partez enrichir vos connaissances

Fais-moi un dessin de mes droits – Mettez à jour vos connaissances des articles de la Convention en jouant à Fais moi un dessin. Formez des équipes et demandez à un membre de chacune d'elles d'illustrer par un dessin un article de la Convention en même temps. La première équipe à deviner de quel article il s'agit obtient le point!

Quels droits? – Cherchez dans les journaux des articles sur un non-respect, une violation ou un déni des droits de l'enfant. Servez-vous de la Convention pour trouver de quels droits traitent les articles. Préparez une lettre d'opinion du lecteur ou une lettre à une association ou à une personne que ces articles concernent. Dans votre lettre, suggérez des mesures pour améliorer la protection des droits de l'enfant.

Vos droits mis en scène – Travaillez en groupes pour monter des sketches ou des pièces de théâtre illustrant des violations des droits de l'enfant. Encouragez les spectateurs à participer et à discuter avec vous des violations des droits présentées. Demandez-leur ce qu'ils feraient pour résoudre la situation. Invitez-les à monter sur scène et à jouer la solution proposée.

ACTIVITÉ :

Partez vous faire entendre

Des nouvelles de vos droits! – Essayez cette activité pour susciter l'intérêt et informer les autres des droits de l'enfant. Concevez des grands titres de journal qui font passer votre message sur les droits de l'enfant. Affichez certains d'entre eux dans votre école ou votre centre communautaire où les gens ne s'attendent pas à les voir. Cela pique leur curiosité et les porte à réfléchir. Puis, quelques jours plus tard (p. ex. à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant), parcourez les lieux et criez les grands titres en distribuant les articles correspondants aux gens qui passent.

Le pouvoir des gens – Tracez la silhouette de chacun des membres de votre groupe sur de grandes feuilles de papier. Décorez ces silhouettes de papier et inscrivez-y : « J'ai le droit de... » pour chacun des articles de la Convention. Suspendez-les aux murs pour informer les autres de leurs droits.

Vêtements pour enfants – Organisez une fête de décoration de t-shirts. Concevez des modèles de t-shirts pour une campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant. Faites une recherche pour vous assurer que des enfants n'ont pas été exploités pour fabriquer les t-shirts. Choisissez le jour du lancement de votre campagne (comme la Journée nationale de l'enfant) et portez vos nouveaux vêtements affichant des messages sur les droits de l'enfant.

² Cette activité a été adaptée de « How How How », dans *Participation Spice it Up!* par Dynamix Ltd. et Save the Children.

ACTIVITÉ :

Partez faire bouger les choses

Mur de graffitis – Couvrez un mur de grandes feuilles de papier et invitez les membres de votre école ou de votre communauté à y faire des dessins ou à y écrire des pensées, des citations ou des suggestions sur les droits de l'enfant.

Sondage sur les droits de l'enfant – Faites un sondage pour voir l'état des droits de l'enfant dans votre école ou votre collectivité. Préparez un questionnaire comprenant une liste d'énoncés comme « Dans mon école, personne n'est puni injustement » ou « Aucun élève ne subit de discrimination », et demandez aux gens d'évaluer dans quelle mesure ces affirmations correspondent à la situation dans votre école ou votre communauté. Trouvez une façon créative de diffuser les résultats de votre sondage. Puis tenez une discussion publique sur les questions soulevées par les résultats du sondage et trouvez-y des solutions.

Le Cercle sacré – Inspirez-vous des collectivités autochtones, où le consensus, le respect et l'intégration sont des valeurs importantes. Organisez un cercle de la parole où les participants sont assis au même niveau, se voient les uns les autres et ont tous une chance égale de prendre la parole sur une question relative aux droits de l'enfant. Invitez des personnes plus âgées, de la génération de vos parents ou de vos grands-parents, pour raconter des anecdotes sur leur enfance et la comparer à celle des enfants d'aujourd'hui. Les désirs et les besoins des enfants ont-ils beaucoup changé au fil des ans?

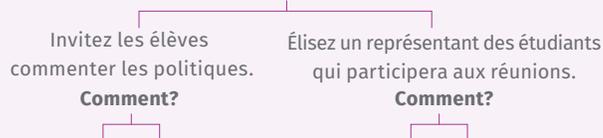


ACTIVITÉ :

Partez combattre l'injustice

Comment faire? – Y a-t-il des violations des droits de l'enfant auxquelles vous voulez remédier? Envisagez des mesures collectives possibles en vous demandant « Comment faire? » à chacune des idées que vous formulez jusqu'à ce que vous ayez constitué un large éventail de possibilités. Travaillez ensemble pour choisir les meilleures solutions possibles.

Comment améliorer le processus de consultation des enfant dans l'élaboration des politiques de l'école ?



Cher moi-même – Écrivez une lettre et adressez-la à vous-même. Commencez ainsi : « Cher moi-même, Je m'engage à... ». Demandez à quelqu'un de poster les lettres d'engagement écrites et adressées par les participants. Ainsi, en recevant votre propre lettre, vous vous rappellerez de votre engagement envers les droits de l'enfant! Variante : Créez une boîte aide-mémoire pour y mettre les engagements de tout le groupe. Ouvrez la boîte ensemble à la fin de l'année et voyez si vous avez respecté votre engagement.

Inspection des droits – Prenez un bloc-notes, du papier, un stylo et un exemplaire de la Convention. Faites une « inspection des droits » à votre école, à votre centre communautaire ou à votre camp. Notez des exemples de protection des droits (p. ex. boîte aux suggestions – droit d'exprimer des opinions) et de violation des droits. Inscrivez vos observations sur une « fiche d'état des droits » et discutez des résultats avec l'administration de l'école, du centre ou du camp. Élaborez un plan pour remédier aux violations des droits.

RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS DU PRÉSENT GUIDE

Site de la Journée nationale de l'enfant www.phac-aspc.gc.ca/ncd-jne/index-fra.php

Ce site Web célèbre la Journée nationale de l'enfant au Canada. Le site informe les enfants de leurs droits et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il contient des liens vers d'autres sites qui proposent des activités et des ressources sur les droits de l'enfant.

Histoire de Claire et de son grand-père www.beatstudios.ca/inac/fr/2000_f.html

Cette histoire a été conçue par le ministère des Services aux Autochtones Canada. Elle explore les contributions des Autochtones à la culture et à l'histoire du Canada.

Guide alimentaire canadien www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/index-fra.php

Le Guide alimentaire canadien a été créé pour enseigner aux Canadiens les avantages de choix alimentaires sains et d'une alimentation équilibrée. Le Guide existe en version française et anglaise. Il a également été adapté pour les Inuits, les Métis et les Premières nations.

SITES INTERNET SÉCURISÉS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

La voix des jeunes (UNICEF)

Étudiants du monde

iEARN Canada

Taking It Global

Forums des jeunes et plus encore!

Site mondial de correspondance

Regroupe des salles de classe

Relie les jeunes de façon interactive

www.voicesofyouth.org/fr/page-1

www.epals.com/#/connections

www.iearn-canada.org

www.tigweb.org

CONSEIL : AVANT QUE LES ENFANTS OU LES JEUNES PARTENT EXPLORER LES DROITS DE L'ENFANT SUR LE WEB, APPRENEZ-LEUR LES PRINCIPES DE LA SÉCURITÉ SUR INTERNET.

Principes à appliquer

- Ne donnez jamais de renseignements personnels sur Internet.
- Faites preuve de prudence quand vous affichez des photographies sur Internet. N'affichez pas des photos qui montrent les gens dans des situations irrespectueuses ou dangereuses. **N'envoyez pas de photos à des personnes que vous ne connaissez pas.**
- Faites confiance à votre intuition. Si vous flairez quelque chose de louche, avertissez un adulte.
- Rappelez-vous que, sur Internet, les gens ne sont pas toujours ce qu'ils prétendent être.
- Traitez toujours autrui comme vous aimeriez qu'on vous traite.
- N'ouvrez pas de courriels ou de messages de personnes que vous ne connaissez pas.
- Ne divulguez pas vos mots de passe.

Ces lignes directrices ont été adaptées de la liste des dangers qui guettent les enfants sur Internet à www.kidsintheknow.ca/app/fr/top5_risks.

Sites Web à l'intention des enseignants et des parents

- Enfants avertis www.kidsintheknow.ca/app/fr/
- Zoe and Molly www.zoemandmolly.ca/app/fr/index

Site Web à l'intention des enfants et jeunes sur la sécurité sur Internet

- Cyberaide www.cybertip.ca/app/fr/home
- Chatdanger www.childnet.com/blog/children-helpin-the-design-of-new-chatdanger-website



LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Résumé non officiel des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies de 1989. Pour avoir accès au texte officiel, consultez www.unicef.ca (École planétaire, section droits des enfants) ou www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/ages/CRC.aspx.

Article 1

Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.

Article 2

Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.

Article 3

Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4

Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider ta famille à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 5

Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 6

Tu as le droit de vivre.

Article 7

Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).

Article 8

Tu as le droit d'avoir une identité – un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

Article 9

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

Article 10

Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

Article 11

Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

Article 12

Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 13

Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 14

Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Article 15

Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16

Tu as droit à ta vie privée.

Article 17

Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

Article 18

Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.

Article 19

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

Article 20

Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

Article 21

Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

Article 22

Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

Article 23

Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.

Article 24

Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.

Article 25

Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as droit à ce que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut s'assurer que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.

Article 26

Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

Article 27

Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

Article 28

Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

Article 29

L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30

Tu as le droit d'avoir ou de choisir ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Article 31

Tu as le droit de jouer et de te reposer.

Article 32

Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

Article 33

Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues et leur trafic.

Article 34*

Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

Article 35

Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.

Article 36

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.

Article 37

Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.

Article 38*

Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

Article 39

Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.

Article 40

Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.

Article 41

Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

Article 42

Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Article 43 to 54

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.

* Il existe un protocole facultatif sur cet article.